

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 10/07/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20240709-136903-DE-1-1

Date de mise en ligne : 12/07/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 9 juillet  
2024  
D-2024/191**

**Aujourd'hui 9 juillet 2024, à 14h06,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

suspension de séance de 17H07 à 17H19

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 15h50, Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15h50,  
Monsieur Fabien ROBERT présent jusqu'à 15H56, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 16H30, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 17h07  
Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 17h20 et Monsieur Cyrille JABER présent à partir de 16H30

### **Excusés :**

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Accompagnement du redressement financier de l'association  
Arc-en-rêve - suppression de la clause de proratisation de la  
subvention 2023 et 2024 - décision , autorisation.**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme évoqué dans le cadre de la délibération n°2024-7 en date du 30 janvier 2024 présentant le programme d'actions 2024 et la subvention associée, le centre d'architecture Arc-en-rêve a traversé de fortes turbulences en 2023 à la suite de la découverte, dans le cadre des travaux de clôture de ses comptes 2022, d'irrégularités commises par une personne en interne, licenciée l'an dernier et poursuivie en justice, entraînant un déficit de près de 809 k€ pour cet exercice.

Le centre d'architecture a engagé un plan d'actions de réduction drastique de ses dépenses tout en veillant à sauvegarder la partie de ses activités répondant à la mission de service public inscrite dans la convention le liant notamment avec la ville de Bordeaux. Ces mesures, ainsi qu'une procédure de mandat ouverte par le Tribunal judiciaire de Bordeaux, qui vise à sécuriser la poursuite de l'activité à court et moyens termes, nécessitent pour autant l'abandon par la ville de l'application de la clause de proratisation prévue à l'article 2 des conventions financières au titre des exercices 2023 et 2024 ; sachant qu'une même demande a été formulée par l'association auprès de Bordeaux Métropole qui l'a acceptée.

En effet, au regard du Budget prévisionnel qui avait été transmis courant juillet 2022 par l'ancienne équipe dans le cadre de la campagne de financement 2023, le budget réalisé (1 396 304,32 €) dans ce contexte d'effort de redressement des comptes ne représente que 85,43% du budget prévisionnel (1 634 391,00 €). L'application de l'article 2 se traduirait donc par une perte de financement de près de 90 k€ pour la structure, soit une subvention exécutée de 380 688,10 € au lieu des 445 600 € escomptés. Il convient de noter par ailleurs que la subvention de la ville votée pour 2023 était en recul de 30 k€ par rapport à celle versée en 2022.

A contrario, cette annulation de la clause permettrait à Arc-en-Rêve de terminer l'exercice 2023 avec un résultat certes toujours déficitaire (-135 650 €) mais en nette amélioration par rapport à celui de 2022 (-808 292 €) et surtout lui conservant une trésorerie positive et les moyens de redévelopper ses activités d'expositions et conférences qui participent au rayonnement et à l'enrichissement de notre ville en matière d'architecture et d'urbanisme. C'est dans ce même esprit qu'il est proposé d'ores et déjà de renoncer à l'application de cette clause pour la subvention 2024 et de pouvoir verser ainsi le solde de la subvention avant la fin de l'exercice.

Au regard de ces éléments et compte tenu de l'intérêt d'accompagner le redressement d'Arc-en-Rêve, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Déroger à la clause de proratisation prévue dans la convention de financement signée avec Arc-en-Rêve au titre des exercices 2023 et 2024.
- Verser les soldes des subventions pour ces deux exercices avant la fin de l'année, soit 111 400 € au titre de 2023 et 89°120 € au titre de 2024.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Non participation au vote de Madame Marie-Claude NOEL et de Monsieur Dimitri BOUTLEUX  
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 juillet 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Stéphane PFEIFFER**